

3B DISTRI
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : RUE MAHATMA GANDHI
ESPACE BEAUVALLE- BAT B
13090 AIX EN PROVENCE
853 754 406 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 466,14 euros de la manière suivante :

-Bénéfice de l'exercice3 466,14 euros
-Absorption des pertes antérieures3 466,14 euros
Au compte « report à nouveau »

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

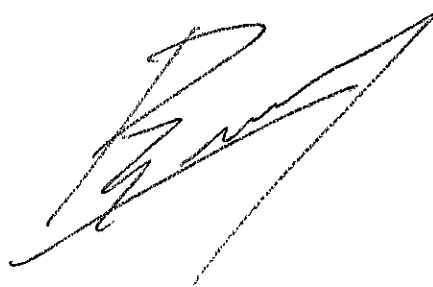
L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
3B-CONSULT, elle-même représentée
par son Gérant M. Pierre BRACCHI



"Certifié Conforme"



SAS 3B DISTRI

Exercice clos au : 31/12/2024

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	1 000	1 000
	1 000	1 000
<i>Report à nouveau</i>		
110000 - Report à nouv. (solde crédit.)		5 617
119000 - REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-13 818	
	-13 818	5 617
Résultat de l'exercice	3 466	-19 435
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-9 351	-12 818
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512100 - CAISSE EPARGNE		339
		339
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		339
<i>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</i>		
451002 - C/C SCI HURO	10 000	10 000
451012 - C/C SCI ROMHU	8 604	8 604
455200 - C/C INNOPROM	100 000	100 000
455300 - C/C 3B CONSULT	424 590	424 590
	543 194	543 194
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		
401000 - FOURNISSEURS	3 780	4 780
408100 - Fournisseurs FAR	18 637	19 036
	22 416	23 816
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA A DECAISSER	583	833
445710 - TVA collectée	992	995
	1 575	1 828
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
448600 - ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	668	
	668	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 243	1 828
<i>Autres dettes</i>		
411000 - CLIENTS	24 000	
	24 000	
TOTAL DETTES	591 854	569 177
TOTAL PASSIF	582 503	556 360

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
201200 - Frais de premier établissement	8 190		8 190	8 190
280120 - Amortis. frais premier étab.		8 190	-8 190	-8 190
	8 190	8 190		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
261104 - MARLODIS	500 000		500 000	500 000
	500 000		500 000	500 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	508 190	8 190	500 000	500 000
Stocks				
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
411000 - CLIENTS	20 000		20 000	6 000
418100 - CLIENTS FACTURES A ETAB	8 333		8 333	
	28 333		28 333	6 000
<i>Fournisseurs débiteurs</i>				
401000 - FOURNISSEURS	18 000		18 000	18 000
	18 000		18 000	18 000
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>				
445660 - TVA déductible s/aut.biens et	6 478		6 478	4 144
445860 - TVA sur FAR	120		120	256
	6 598		6 598	4 400
<i>Autres créances</i>				
451007 - C/C SCI FABRA	5 500		5 500	5 500
451014 - C/C 3B-INVEST	2 300		2 300	1 300
471100 - COMPTE ATTENTE LE PATIO	10 000		10 000	10 000
	17 800		17 800	16 800
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
409100 - Fournisseurs - Avances acompt	11 160		11 160	11 160
	11 160		11 160	11 160
<i>Disponibilités</i>				
512100 - CAISSE EPARGNE	611		611	
	611		611	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	82 503		82 503	56 360
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	590 693	8 190	582 503	556 360

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
<i>Production vendue</i>						
706000 - Prestations de services	100 000	100,00	100 000	100,00		
	100 000	100,00	100 000	100,00		
Total	100 000	100,00	100 000	100,00		
CONSUMMATION M/SES & MAT						
<i>Autres achats & charges externes</i>						
622600 - HONORAIRES	1 051	1,05	750	0,75	301	40,10
622700 - Frais d'actes et contentieux	3				3	
622800 - REMUN HONORAIRES DIVE			17 500	17,50	-17 500	-100,00
627800 - Prestations de services bancai	492	0,49	564	0,56	-72	-12,77
628800 - Mandat de Direction	95 000	95,00	95 000	95,00		
	96 546	96,55	113 814	113,81	-17 268	-15,17
Total	96 546	96,55	113 814	113,81	-17 268	-15,17
MARGE SUR M/SES & MAT	3 454	3,45	-13 814	-13,81	17 268	-125,01
CHARGES						
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>						
635110 - TAXE PROFESSIONNELLE	668	0,67	1 225	1,23	-557	-45,47
	668	0,67	1 225	1,23	-557	-45,47
<i>Amortissements et provisions</i>						
681120 - DOT AMORT S/IMMOBIL CO			2 046	2,05	-2 046	-100,00
			2 046	2,05	-2 046	-100,00
Total	668	0,67	3 271	3,27	-2 603	-79,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 786	2,79	-17 085	-17,08	19 871	-116,31
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	2 786	2,79	-17 085	-17,08	19 871	-116,31
<i>Produits exceptionnels</i>						
771000 - PRODUITS EXCEPT S/OPER	680	0,68			680	
771800 - AUTRES PRODUITS EXCEPT			500	0,50	-500	-100,00
	680	0,68	500	0,50	180	36,00
<i>Charges exceptionnelles</i>						
671200 - PENALITES ET AMENDES			2 850	2,85	-2 850	-100,00
			2 850	2,85	-2 850	-100,00
Résultat exceptionnel	680	0,68	-2 350	-2,35	3 030	-128,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 466	3,47	-19 435	-19,43	22 901	-117,83

Exercice clos au 31/12/2024

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3B DISTRI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 582 503 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 466 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Droits à réduction

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.